Municipalité de Saint-Jacques

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **13 septembre 2021 à 19 h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 348-2021
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution numéro 349-2021
Adoption des procès-verbaux du 16 juillet, du 2 et 10 août 2021

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 16 juillet, du 2 et 10 août 2021 soient adoptés tels que rédigés.

FINANCES

Résolution numéro 350-2021
Approbation de la liste des comptes du 30 juillet au 9 septembre 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 30 juillet au 9 septembre 2021, soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 30 juillet au 9 septembre 2021	546 809,50 $
Liste des dépenses approuvées par résolution le 2 août 2021	371 221,82 $
Liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2021	75 415,47 $
Total des déboursés pour la période du 30 juillet au 9 septembre 2021	**993 446,79 $**

Municipalité de Saint-Jacques

- QUE les déboursés d'une somme de 993 446,79 $ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 30 juillet au 9 septembre 2021

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 30 juillet au 9 septembre 2021 conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 9 septembre 2021

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

EN PLACEMENT	AU COMPTE COURANT
63 933,26 $	574 515,58 $

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « des loisirs » du 1er septembre 2021

Un compte rendu de la réunion du comité « des loisirs » qui a eu lieu le 1er septembre 2021 est remis à tous les membres du conseil municipal.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'août 2021.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 351-2021

Rémunération du personnel électoral selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'année 2021

ATTENDU les élections municipales prévues en novembre 2021;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution numéro 101-2019 et de la remplacer par la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la rémunération du personnel électoral pour l'année 2021 soit la suivante :

FONCTIONS	RÉMUNÉRATION
Président(e)	
Confection de la liste électorale *(sans scrutin)*	0,70 $/par électeur
Confection de la liste électorale *(avec scrutin et commission de révision)*	1,20 $/par électeur

Municipalité de Saint-Jacques

Secrétaire d'élection	75 % des honoraires du président
Adjoint(e) au (à la) président(e)	50 % des honoraires du président
Jour du BVA	450 $
Jour du BVO	650 $
Jour de votation / Bureau de vote de la présidente	450 $

Bureau de vote (anticipation) – BVA		
Scrutateur(trice) :	Formation	35 $
	Jour de votation	256 $
Secrétaire :	Formation	35 $
	Jour de votation	231 $

Bureau de vote (scrutin) - BVO		
Scrutateur(trice) :	Formation	35 $
	Jour de votation	265 $
Secrétaire :	Formation	35 $
	Jour de votation	240 $

Primo - BVA - BVO	
Primo BVA	256 $
Primo BVO	265 $
Formation	35 $

Table de vérification (anticipation) - BVA		
Président(e) :	Formation	35 $
	Jour de votation	180 $
Membre :	Formation	35 $
	Jour de votation	150 $

Table de vérification (jour du vote) - BVO		
Président(e) :	Formation	35 $
	Jour de votation	190 $
Membre :	Formation	35 $
	Jour de votation	180 $

Vote par correspondance - BVC	
Scrutateur(trice)	256 $
Secrétaire	231 $
Formation	35 $

Commission de révision	
Employé(e) payé(e) selon leur taux horaire Surtemps/employé(e) de bureau	1 ½/salaire

Résolution numéro 352-2021

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

ATTENDU QUE selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit, préparer et déposer, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité ;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

ATTENDU QUE le second compare les revenus et dépenses anticipés pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les deux états comparatifs déposés au 31 août 2021 soient acceptés, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Résolution numéro 353-2021
Transferts budgétaires

ATTENDU QUE la directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe présente au conseil une proposition de transferts budgétaires, à savoir :

# G/L	DESCRIPTION DU POSTE	MONTANT	MONTANT
CONSEIL ET ADMINISTRATION			
02-12000-414	Admin gestion des archives	3 700 $	
02-12000-670	Fournitures greffe-élection	5 200 $	
02-13000-141	Salaire régulier administration	7 200 $	
02-13000-412	Avocat, mutations mairie	1 800 $	
02-13000-416	Formation admin mairie	10 600 $	
02-13000-527	Ent Ameublement bureau mairie	1 500 $	
02-13000-690	Autres, fleurs, reconnaissance	5 300 $	
02-11000-416	Formation Conseil		(4 100) $
02-13000-144	Congés maladie adm mairie		(1 000) $
02-13000-416	Régime de retraite adm mairie		(2 700) $
02-13000-283	Ass collective adm mairie		(1 100) $
02-13000-310	Frais de déplacement adm mairie		(2 800) $
02-13000-321	Poste mairie		(1 000) $
02-13000-345	Publications mairie		(6 400) $
02-13000-411	Serv scientifiques mairie		(3 500) $
02-13000-413	Comptabilité et vérification		(3 100) $
02-13000-522	Entretien mairie		(5 000) $
02-13000-670	Fournitures de bureau mairie		(1 800) $
02-13000-681	Électricité mairie		(2 500) $
02-13000-995	Réclamations, dommages et intérêts		(300) $
Pour mieux répartir les dépenses entre les comptes et ainsi permettre aux responsables d'émettre des bons d'engagements.			
SÉCURITÉ PUBLIQUE, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU, LOGEMENT SOCIAL, URBANISME ET LOISIR ET CULTURE			
02-21000-451	Gardiennage et sécurité	2 000 $	
02-29300-499	Fourrière municipale	5 200 $	
02-32000-141	Salaire régulier voirie	6 600 $	

Municipalité de Saint-Jacques

02-32000-516	Location machinerie voirie	800 $	
02-32000-522	Entretien bâtiment voirie	5 700 $	
02-32000-527	Ent Ameublement bureau voirie	2 000 $	
02-32000-641	Articles quincaillerie voirie	800 $	
02-32000-643	Petits outils voirie	900 $	
02-34000-521	Entretien lumières de rue	2 200 $	
02-35500-641	Articles quincaillerie circulation	3 000 $	
02-41200-411	Serv scientifiques approv eau	12 000 $	
02-41200-521	Entretien approv eau	48 900 $	
02-41200-526	Entretien matériel équipement approv eau	33 300 $	
02-41300-649	Articles refacturés réseau aqueduc	12 100 $	
02-41400-499	Cueillette des boues	3 500 $	
02-41500-649	Articles refacturés réseau égout	4 700 $	
02-45100-446	Achats de bacs, recyclage et compost	1 900 $	
02-61000-141	Salaire régulier urbanisme	9 500 $	
02-61000-411	Serv scientifiques urbanisme	9 200 $	
02-61000-412	Services juridiques urbanisme	7 000 $	
02-61000-414	Informatique urbanisme	5 000 $	
02-61000-525	Entretien véhicule urbanisme	1 500 $	
02-70150-411	Serv scientifiques loisir	1 000 $	
02-70150-521	Entretien parcs et loisir	34 000 $	
02-70230-494	Associations et abonnements biblio	500 $	
02-70230-690	Jeux non adm subvention biblio	500 $	
02-29100-141	Salaire régulier brigadier		(800) $
02-29100-144	Congés maladie brigadier		(300) $
02-32000-411	Serv scientifiques voirie		(2 900) $
02-32000-414	Informatique voirie		(3 800) $
02-32000-521	Entretien des rues		(15 000) $
02-32000-525	Entretien véhicules voirie		(3 000) $
02-32000-526	Entretien matériel et équipement voirie		(1 000) $
02-32000-621	Pierre voirie		(2 000) $
02-32000-681	Électricité voirie		(1 000) $
02-32000-682	Gaz naturel garage		(1 000) $
02-34000-681	Électricité lampes de rues		(1 200) $
02-41200-416	Formation approv eau		(1 000) $
02-41300-141	Salaire régulier réseau aqueduc		(2 500) $
02-41300-411	Serv scientifiques réseau aqueduc		(6 900) $
02-41300-521	Entretien réseau aqueduc		(2 900) $
02-41300-642	Articles tuyauterie réseau aqueduc		(11 900) $
02-41400-521	Entretien usine		(2 300) $
02-41400-526	Entretien matériel et équipement usine		(8 400) $
02-41500-411	Serv scientifiques réseau égout		(5 700) $
02-41500-521	Entretien réseau d'égout		(12 700) $
02-46000-529	Nettoyage de cours d'eau		(30 000) $
02-52001-970	Office municipal		(5 600) $
02-61000-310	Frais de déplacement urbanisme		(1 000) $

Municipalité de Saint-Jacques

02-69000-959	Fonds revitalisation et CCE	(11 100) $
02-70120-411	Serv scientifiques CCVC	(2 800) $
02-70120-522	Entretien CCVC	(5 000) $
02-70120-682	Gaz naturel CCVC	(7 500) $
02-70130-141	Salaire régulier patinoire	(3 500) $
02-70150-141	Salaire régulier loisir	(8 000) $
02-70150-345	Publications loisir	(3 500) $
02-70150-447	Activités de loisirs	(27 000) $
02-70150-670	Fournitures camp de jour	(3 500) $
02-70190-141	Salaire régulier gymnase	(8 000) $
02-70190-447	Location plateau et professionnels	(3 000) $
02-70190-643	Équipement gymnase	(2 000) $
02-70230-141	Salaire régulier biblio	(5 000) $
02-70230-670	Livres de bibliothèque	(1 000) $
Pour mieux répartir les dépenses entre les comptes et ainsi permettre aux responsables d'émettre des bons d'engagements.		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la proposition de transferts budgétaires soit acceptée, le tout tel que décrit précédemment.

Résolution numéro 354-2021
Retour des sommes réservées à l'excédent non affecté

ATTENDU QU' un montant de 4 056,72$ (taxes nettes) a été réservé à l'excédent de fonctionnement affecté pour la restauration du plancher du garage municipal (résolution 510-2020) ;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas lieu en 2021 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de retourner le montant de 4 056,72$ (taxes nettes) à l'excédent de fonctionnement non affecté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de retourner la somme de 4 056,72 $ à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution numéro 355-2021
Retenue de paiement pour Indik.ca

ATTENDU QUE la Municipalité a adjugé un contrat au montant de 13 800 $ (plus taxes applicables) à Indik.ca pour l'application d'un revêtement acrylique sur les jeux d'eau (résolution 181-2021);

ATTENDU QUE le résultat n'est pas conforme aux attentes, qu'un bilan des dommages sera produit à l'automne 2021 et que des travaux correctifs seront effectués au printemps 2022 ;

ATTENDU QUE ces travaux ont été prévus au budget 2021 ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'imputer les dépenses de la facture 6636 au montant de 13 800 $ (plus taxes applicables) au budget 2021 et

Municipalité de Saint-Jacques

d'effectuer une retenue complète du paiement jusqu'à ce que les travaux correctifs soient effectués au printemps 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'imputer les dépenses de la facture 6636 au montant de 13 800 $ (plus taxes applicables) au budget 2021 et d'effectuer une retenue complète du paiement jusqu'à ce que les travaux correctifs soient effectués au printemps 2022.

Résolution numéro 356-2021
Prix de vente des articles promotionnels de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir la tarification de certains articles promotionnels de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les tarifs sont les suivants :

OBJETS PROMOTIONNELS	
Bouteille avec diffuseur marine	19.25 $*

DRAPEAUX	
Acadien – Grand (36 X 60)	15 $*
Acadien – Moyen (12 X 18)	5 $*
Acadien – Petit (6 X 9)	3 $*

*Plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la vente des objets promotionnels de la Municipalité de Saint-Jacques selon les tarifs établis dans la présente résolution.

Résolution numéro 357-2021
Premier versement de la contribution financière au projet d'agrandissement du Collège Esther-Blondin

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a accepté de verser une contribution financière au Collège Esther-Blondin par le biais des tenants lieu de taxes, jusqu'à concurrence de 300 000 $ pour la réalisation de leur projet majeur d'agrandissement, soit un plateau sportif de soccer intérieur (résolution 237-2019) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a choisi de verser la contribution de la manière suivante :

- La portion des tenants lieu de taxes relative au projet d'agrandissement, et ce, lorsque lesdits tenants lieu de taxes seront reçus par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le certificat 2000427 produit le 05-05-2021 par LBP évaluateurs agréés entre en vigueur le 04-11-2020 ;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu les montants suivants, le 02-08-2021, à titre de tenants lieu de taxes en lien avec l'agrandissement du Collège Esther-Blondin :

Date	% consenti	Montant
04-11-2020 au 31-12-2020	100 %	12 837 $
01-01-2021 au 31-12-2021	90 %	72 604 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'effectuer un premier versement de contribution financière au Collège Esther-Blondin au montant de 85 441$.

Résolution numéro 358-2021
Financement du projet de travaux de réfection de la chaussée sur divers tronçons

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adjugé un contrat pour les travaux de réfection de la chaussée sur divers tronçons à 9306-1380 Québec inc. au montant de 299 047,44$ (taxes incluses) (résolution 306-2021) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a également octroyé un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux de réfection de la chaussée sur divers tronçons à Solmatech inc. au montant de 28 472 $ (plus taxes applicables) (résolution 344-2021) ;

ATTENDU QU' il y a lieu de spécifier les sources de financement pour ce projet;

ATTENDU QUE plusieurs de ces rues ont été utilisées comme chemins de détour lors de travaux sur des rues avoisinantes et que certaines permettent l'accès au transport par camion ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire appliquer une somme de 159 519,04 $ provenant du fonds de carrières et sablières pour le financement d'une partie du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le projet de travaux de réfection de la chaussée sur divers tronçons soit financé par une somme de 159 519,04 $ provenant du fonds de carrières et sablières.

Résolution numéro 359-2021
Remboursement anticipé au fonds de roulement

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques s'est jointe au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm (résolution 506-2020) ;

ATTENDU QUE le Ford Escape 2017 ainsi que les radios mobiles et portatives font partie des équipements cédés au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm (annexe 1 de l'entente signée numériquement) ;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE ces équipements ont été financés par le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques lors de leur acquisition initiale ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est en attente de réception de sommes provenant du Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm afin de rembourser les dettes relatives aux équipements cédés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire effectuer, lorsque les sommes attendues seront encaissées, un remboursement anticipé au fonds de roulement de la façon suivante :

Détail	2022	2023	Total
Ford Escape 2017	7 605.60 $	7 605.60 $	15 211.20 $
Radios mobiles et portatives incendie	5 835.20 $	0.00 $	5 835.20 $
	13 440.80 $	7 605.60 $	21 046.40 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'effectuer un remboursement anticipé au fonds de roulement au montant de 21 046.40 $, et ce , lorsque les sommes dues par le Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm auront été reçues et encaissées par la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 360-2021
Embauche d'un brigadier scolaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher un brigadier scolaire;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Jacques Dion à titre de brigadier scolaire;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction est prévue le 1er septembre 2021;

ATTENDU QUE le salaire est fixé à l'échelon 3 de la classe 2 du poste de brigadier scolaire tel qu'indiqué à la Politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employées et employés de la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de monsieur Jacques Dion au poste de brigadier pour la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 361-2021
Départ à la retraite de Mme Danielle Jetté

ATTENDU QUE madame Danielle Jetté partira à la retraite le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique de reconnaissance des employés(es) ;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE madame Danielle Jetté cumule 41 ans de loyaux services pour la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le comité Ressources humaines recommande de remettre à madame Jetté un montant équivalent à une semaine de salaire à titre de cadeau-reconnaissance;

ATTENDU QU' un souper honorifique est organisé afin de souligner cet important événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, procède à l'organisation d'un souper et à la remise d'un cadeau à titre de reconnaissance des 41 ans de service de madame Danielle Jetté à l'occasion de son départ à la retraite.

Résolution numéro 362-2021
Demande de retraite progressive par monsieur Denis Lajoie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une Politique de retraite progressive;

ATTENDU QU' une demande est reçue de monsieur Denis Lajoie afin de pouvoir bénéficier de cette politique à compter du 1er janvier 2022;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines recommande l'acceptation de cette demande de retraite progressive conditionnellement à ce que les journées travaillées soient fixées les lundi, mardi et mercredi, le tout afin de planifier l'horaire de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de retraite progressive de monsieur Denis Lajoie à compter du 1er janvier 2022, et ce, aux conditions décrites ci-dessus.

Résolution numéro 363-2021
Offre d'achat pour l'acquisition du lot numéro 3 023 256 appartenant à la Municipalité

ATTENDU QU' un citoyen s'adresse à la Municipalité afin de faire l'acquisition du lot numéro 3 025 256 adjacent à sa propriété située au 2867, ruisseau Saint-Georges Sud;

ATTENDU QU' une proposition d'achat est reçue, soit à 1,58 $/m^2, totalisant une somme équivalente à 1 000 $;

ATTENDU QUE les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'informer l'acheteur que la Municipalité de Saint-Jacques est favorable à la vente de ce lot (numéro 3 023 256).

Municipalité de Saint-Jacques

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions des citoyens.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 364-2021

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 317-2020);

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 290 $ (16872) (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (16872) et de verser une somme de 1 290 $ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement 005-2020

Résolution numéro 365-2021

Mandat à Lanauco pour l'installation de nouveaux poteaux dans le secteur de la rue Desrochers

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Lanauco pour la fourniture et l'installation de 6 nouveaux poteaux dans le secteur de la rue Desrochers;

ATTENDU QU' une proposition (281371) de 5 821,26 $ (plus taxes applicables) est reçue de Lanauco ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (281371) d'une somme de 5 821,26 $ (plus taxes applicables) de Lanauco pour la fourniture et l'installation de 6 nouveaux poteaux dans le secteur de la rue Desrochers;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement 005-2020

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 366-2021
Mandat à Lanauco pour l'installation, le remplacement et le redressement de poteaux au parc Aimé-Piette

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Lanauco pour la fourniture et l'installation de 3 nouveaux poteaux, le remplacement d'un poteau et le redressement d'un autre au parc Aimé-Piette;

ATTENDU QU' une proposition (281371) de 7 430,56 $ (plus taxes applicables) est reçue de Lanauco ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (281371) d'une somme de 7 430,56 $ (plus taxes applicables) de Lanauco pour la fourniture et l'installation de 3 nouveaux poteaux, le remplacement d'un poteau et le redressement d'un autre au parc Aimé-Piette;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 367-2021
Mandat à Service d'Arbre Forester pour le déchiquetage, le ramassage et la disposition des branches sur l'ensemble du territoire de Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit effectuer des travaux de déchiquetage des branches sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Service d'Arbre Forester ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 160 $/ de l'heure (plus taxes applicables), pour environ 30 à 50 heures de travail, est reçue de Service d'Arbre Forester pour le déchiquetage, le ramassage et la disposition des branches sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 160 $/ de l'heure (plus taxes applicables), pour environ 30 à 50 heures de travail, et de mandater Service d'Arbre Forester pour le déchiquetage des branches sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 368-2021
Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – Dossier 00030846-1-63013 (14) – 2021-04-21-25

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques approuve les dépenses d'un montant de 7 560 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux

Municipalité de Saint-Jacques

exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution numéro 369-2021

Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Dossier 00030835-163013 (14)-2021-04-21-24

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques approuve les dépenses d'un montant de 7 379 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution numéro 370-2021

Mandat à *Les Services exp inc.* pour une étude de caractérisation environnementale des piles suite aux travaux dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré *avec Les Services exp inc.* pour une étude de caractérisation

Municipalité de Saint-Jacques

environnementale des piles suite aux travaux dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges*;*

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 9 750 $ (plus taxes applicables) est reçue de *Les Services exp inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 9 750 $ (plus taxes applicables) de *Les Services exp inc.* pour une étude de caractérisation environnementale des piles suite aux travaux dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement 005-2020

Résolution numéro 371-2021
Embauche d'un journalier permanent au Service des travaux publics

ATTENDU QUE monsieur Kevin Lavoie a été embauché à titre de journalier saisonnier au Service des travaux publics (résolution numéro 200-2021);

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Kevin Lavoie à titre de journalier permanent au Service des travaux publics, le tout en vigueur à compter du 1er novembre 2021;

ATTENDU QUE monsieur Kevin Lavoie assurera le poste de concierge à raison de 2 jours/semaine durant la période de préretraite de monsieur Denis Lajoie, soit à compter du 1er janvier 2022;

ATTENDU QUE l'horaire de travail de monsieur Kevin Lavoie est établi sur une base variable par la directrice des travaux publics, et ce, afin de répondre aux besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de monsieur Kevin Lavoie à titre de journalier permanent au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques.

Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 3 024 569 (chemin du Bas de l'Église Sud) - Mme Robichaud

Ce sujet est reporté lors d'une prochaine séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 372-2021
Délégation du service de premiers répondants de la Municipalité de Saint-Jacques au Service de premiers répondants de la MRC de Montcalm

ATTENDU l'offre de service de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC) pour desservir la Municipalité de Saint-Jacques en protection incendie;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques s'est joint au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm par l'adoption de la résolution (506-2020) ;

ATTENDU QUE le Service de premiers répondants de la Municipalité de Saint-Jacques est toujours actif;

ATTENDU QUE la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* (RLRQ chapitre s-6.2) établit le cadre contractuel de la mise en place de services de premiers répondants ainsi que le rôle et les responsabilités de ceux-ci;

ATTENDU QU' une entente à cet effet lie la MRC de Montcalm et le Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière depuis 2014;

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière a demandé à la MRC et aux municipalités concernées de lui confirmer, par voie de résolution, que des services de premiers répondants de niveau 2 pourront être rendus par le Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm à compter du 1er janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de confirmer l'accord de la Municipalité de Saint-Jacques de confier au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de Service de premiers répondants de niveau 1;

D'accepter l'offre de confier au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de Service de premiers répondants de niveau 2 de la Municipalité de Saint-Jacques à compter du 1er janvier 2022.

D'autoriser le renouvellement de l'entente précitée en modifiant les services de premiers répondants de niveau 1 par l'ajout des services de premiers répondants de niveau 2 à compter du 1er janvier 2022;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Résolution numéro 373-2021

Demande au ministère des Transports (MTQ) pour la remise en place des traverses piétonnières aux intersections des rues Sainte-Anne et Beaudry et un rafraîchissement du marquage de la traverse piétonnière au carrefour giratoire

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a participé à une journée de sensibilisation avec la Sûreté du Québec le 2 septembre dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques demande la remise en place des traverses piétonnières aux intersections des rues Sainte-Anne et Beaudry afin d'assurer la sécurité de nos citoyennes et citoyens;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' à ces intersections, la route principale, soit la 341, appartient au ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques demande un rafraîchissement du marquage de la traverse piétonnière du carrefour giratoire situé à l'intersection de la route 158 et de la route 341`;

ATTENDU QU' à cette intersection, les routes 158 et 341 appartiennent au ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques demande au ministère des Transports de procéder à la remise en place des traverses piétonnières sur la rue Saint-Jacques (route 341) aux intersections des rues Sainte-Anne et Beaudry ainsi qu'un rafraîchissement du marquage de la traverse piétonnière du carrefour giratoire situé à l'intersection des routes 158 et 341.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 374-2021
Dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2020

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2020 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

Résolution numéro 375-2021
Réseau d'aqueduc – Problèmes majeurs de distribution

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc a subi quelques problèmes majeurs de distribution de l'eau potable aux usagés;

ATTENDU QUE cette situation a été traitée de toute urgence par la Municipalité et ses employés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit à un contrat de gré à gré avec *L'Eau-Thentique Transport inc.* pour la livraison d'eau potable afin d'assurer une réserve adéquate;

ATTENDU QU' une facture (1169) de 48 845 $ (plus taxes applicables) est reçue de *L'Eau-Thentique Transport inc.* pour la livraison d'eau potable*;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (1169) de *L'Eau-Thentique Transport inc.* et de verser la somme de 48 845 $ (plus taxes applicables) pour la livraison d'eau potable pour l'alimentation du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Municipalité de Saint-Jacques

URBANISME

Résolution numéro 376-2021

Demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le règlement numéro 501-2019 modifiant le règlement numéro 205 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm

ATTENDU QUE le règlement numéro 501-2019 modifiant le règlement numéro 205 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm est entré en vigueur le 4 novembre 2019 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil municipal doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance, soit avant le 4 mai 2020 ;

ATTENDU QU' on entend par règlement de concordance, tout règlement :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII et XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ATTENDU QUE la ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai prévu pour mettre en vigueur les règlements de concordance audit schéma ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme en 2017 par le mandat donné au consultant par la résolution numéro 028-2017 ;

ATTENDU les délais importants dans la procédure d'entrée en vigueur, dont les 120 jours d'examen de concordance par la Municipalité régionale de comté de Montcalm ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 501-2019 de la Municipalité régionale de comté de Montcalm comporte des modifications considérables que nous devons prévoir dans notre réglementation étant donné le délai entre le dépôt du projet initial et le document approuvé par la ministre ;

ATTENDU QU' une première demande de prolongation du délai, soit jusqu'au 1er mai 2021, a été déposée à la ministre en février 2020 par la Municipalité de Saint-Jacques par la résolution numéro 076-2020 ;

ATTENDU QU' une deuxième demande de prolongation du délai, soit jusqu'au 31 août 2021, a été déposée à la ministre en avril

Municipalité de Saint-Jacques

2021 par la Municipalité de Saint-Jacques par la résolution numéro 145-2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accuse un retard dans son processus de concordance des règlements audit schéma ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander une prolongation supplémentaire du délai à la ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une prolongation de délai jusqu'au 31 mai 2022 afin que la Municipalité de Saint-Jacques adapte ses règlements de concordance pour assurer la conformité avec le règlement numéro 501-2019 de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

Résolution numéro 377-2021
Adoption du second projet de règlement numéro 513-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier le nombre de logements permis dans la zone RM1-45

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 juillet 2021 et que le premier projet de règlement a été déposé à cette même séance par monsieur Claude Mercier ;

ATTENDU QU' un avis public de consultation écrite a été publié dans la parution du journal L'Express Montcalm le 28 juillet 2021 ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Jacques et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil (mairie et église) du 28 juillet au 13 août 2021 ;

ATTENDU QU' à la suite de la consultation publique écrite, 4 personnes ont manifesté leur désaccord par écrit ;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu ainsi qu'une analyse des différentes problématiques, entre autres, celle du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de ne pas poursuivre le processus d'adoption du règlement numéro 513-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier le nombre de logements permis dans la zone RM1-45.

Résolution numéro 378-2021
Démission de l'employé numéro 02-0034 à titre d'inspecteur municipal

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-0034 nous informe, dans sa correspondance du 31 août 2021, qu'il quittera ses fonctions d'inspecteur municipal le 4 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de l'employé numéro 02-0034 à titre d'inspecteur municipal.

Municipalité de Saint-Jacques

LOISIRS

Résolution numéro 379-2021
Participation à la 22e conférence annuelle du loisir municipal

ATTENDU QUE monsieur Vincent Grenier, technicien en loisirs, désire participer à la 22e conférence annuelle du loisir municipal qui se déroulera les 6 et 7 octobre 2021 à Trois-Rivières ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription d'une somme de 350 $ (plus taxes applicables) seront payés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de monsieur Vincent Grenier, technicien en loisirs, à la 22e conférence annuelle du loisir municipal.

Résolution numéro 380-2021
Embauche d'un préposé de gymnase – M. Loïk Lagassé

ATTENDU l'embauche de monsieur Loïk Lagassé au poste de préposé de gymnase;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction est prévue le 2 septembre 2021;

ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'embauche de monsieur Loïk Lagassé au poste de préposé au gymnase de la Municipalité de Saint-Jacques à compter du 2 septembre 2021.

Résolution numéro 381-2021
Tarif pour la formation de gardiennes ou gardiens avertis

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques offrira une formation de gardiennes ou gardiens avertis à la Maison du folklore ;

ATTENDU QUE le tarif est fixé à 40 $ par enfant ;

ATTENDU QUE la formation aura lieu le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le tarif à 40 $ par enfant pour la formation de gardiennes ou de gardiens avertis.

Résolution numéro 382-2021
Mandat à MSC Médias pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête de l'Halloween

ATTENDU les célébrations de la fête de l'Halloween qui auront lieu le 31 octobre 2021 au parc des Cultures;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec MSC Médias pour la sonorisation et l'éclairage lors de l'événement;

ATTENDU QU' une proposition (S-410221) d'une somme de 1 860 $ (plus taxes applicables) est reçue de MSC Médias;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 1 860 $ (plus taxes applicables) et de mandater MSC Médias pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2021 au parc des Cultures;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

VARIA

Résolution numéro 383-2021
Mandat à *Les Productions Chose Bine* pour les célébrations de la fête de l'Halloween

ATTENDU les célébrations de la fête de l'Halloween qui auront lieu le 31 octobre 2021 au parc des Cultures;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *Les Productions Chose Bine* pour l'animation de l'événement;

ATTENDU QU' une proposition (21122) d'une somme de 2 100 $ (plus taxes applicables) est reçue de *Les Productions Chose Bine* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 2 100 $ (plus taxes applicables) et de mandater *Les Productions Chose Bine* pour l'animation lors des célébrations de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2021 au parc des Cultures;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 384-2021
Autorisation pour la tenue d'un pont payant au profit de la Fondation québécoise du cancer

ATTENDU QUE la Fondation québécoise du cancer désire tenir un pont payant à l'intersection des rues Beaudry et Saint-Jacques (route 341) le samedi 16 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE la Fondation québécoise du cancer doit obtenir l'approbation du ministère des Transports (MTQ) puisque l'événement aura lieu à l'intersection d'une route provinciale ;

ATTENDU QUE le MTQ demande une confirmation que la Municipalité de Saint-Jacques accepte la tenue de l'événement sur son territoire ;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la tenue d'un pont payant le samedi 16 octobre 2021 au profit de la Fondation québécoise du cancer à l'intersection des rues Beaudry et Saint-Jacques (route 341) à Saint-Jacques.

Résolution numéro 385-2021
Mandat à GBI experts-conseils inc. pour l'évaluation des infrastructures de production d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *GBI experts-conseils inc.* pour l'évaluation des infrastructures de production d'eau potable de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 14 500 $ (plus taxes et dépenses applicables) est reçue de *GBI experts-conseils inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme 14 500 $ (plus taxes et dépenses applicables) de *GBI experts-conseils inc.* pour l'évaluation des infrastructures de production d'eau potable de la Municipalité de Saint-Jacques;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 386-2021
Levée de la séance

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 35.

[Signé]
Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]
Josyanne Forest
Mairesse

Les résolutions numéro 348-2021 à 386-2021 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.